



GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 1<sup>er</sup> février 2010 - 15h50

COMMUNIQUE DE PRESSE n°2

ALERTE ORANGE

**Avis de passage en alerte orange (Archipel de la Société et Archipel des Australes) – Dépression tropicale Oli**

La dépression tropicale Oli, située à 14h00 lundi à 834km à l'ouest nord-ouest de Mopéla et à 1300km au nord-ouest de Tahiti, se déplace actuellement en direction de l'est / sud-est à une vitesse estimée à 20km/h.

Selon la prévision actuelle, le phénomène s'intensifierait pour atteindre demain mardi en milieu de journée le stade de cyclone tropical. Oli passerait dans la nuit de mardi à mercredi à proximité de l'île de Scilly, avant de poursuivre sa route entre l'archipel de la Société et l'ouest des îles Australes, étant rappelé qu'une incertitude de plus ou moins 300km affecte la prévision.

**Le Haut-Commissaire a donc activé le niveau d'alerte orange (deuxième stade sur trois de l'alerte) pour ces deux archipels.** L'alerte orange est déclenchée lorsqu'un phénomène cyclonique est susceptible de concerner la Polynésie française dans un délai de moins de 48h. Un cyclone tropical produit des vents moyens supérieurs à 120 km/h, avec des rafales supérieures à 175 km/h.

Les mesures de prudence préconisées en phase de mise en garde sont donc confirmées.

Celles-ci consistent principalement à :

- se tenir informé en écoutant la radio (prévoir des piles de rechange) ou tout autre média ;
- disposer de provisions d'eau et d'aliments pour un à deux jours,
- protéger les toitures et les baies vitrées.

Rappel : l'alerte orange représente un stade d'information des autorités du Pays, des chefs de service, des maires, des entreprises et de la population. Elle permet d'anticiper la phase suivante éventuelle en rappelant les consignes aux populations liées à l'alerte rouge.

Les services placent sous astreinte les personnels susceptibles de rejoindre les PC de crise. Les mesures normales de précaution doivent être prises, notamment en matière de sécurisation des matériels et bâtiments exposés aux vents.

CONTACTS MEDIAS

- [communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

